

DÉCISION 608 / 2024

RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ESPACES AU COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE" À JURY AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE DE PELTRE POUR L'UTILISATION DE LA GRANDE SALLE LE MARDI 4 FEVRIER 2025.

Nous soussignés, Nathalie SPORMEYEUR, 18^{ème} Vice-Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 03 juin 2024 par lequel Madame SPORMEYEUR, Vice-Présidente déléguée « vie associative et équipements sportifs », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « suivre les dossiers, signer les actes et courriers et exécuter les délibérations dans le domaine de la vie associative et équipements sportifs »,

DÉCIDONS :

De signer l'avenant à la convention relative à la mise à disposition d'espaces du complexe sportif « Val Saint-Pierre » à Jury avec l'Ecole Elémentaire de Peltre mardi 4 février 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241212-Decis608-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 12 DEC. 2024

Pour le Président

La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR

Maire de Saulny

AVENANT 1

Par la présente, l'Eurométropole de Metz octroie à l'association utilisatrice une mise à disposition d'espaces du complexe sportif du Val Saint Pierre à titre exceptionnel en complément des créneaux dont elle dispose.

COMPLEXE SPORTIF "VAL SAINT-PIERRE"
Fiche d'attribution de créneaux exceptionnel
Saison 2024-2025

ATTRIBUTAIRE : Ecole élémentaire de Peltre

REPRESENTÉE PAR : Madame Catherine THOUVENIN – Directrice

JOURS ET HEURES D'ATTRIBUTION :

- **MARDI 4 FEVRIER 2025** **8H00 à 16H00** rencontres badminton USEP **Grande salle**

NOMS ET QUALIFICATIONS DES RESPONSABLES INTERVENANT SUR LES CRENEAUX CI-DESSUS :

(à compléter avec précision par l'utilisateur)

- *Thouvenin Catherine, Responsable Userp de circonscription*

-

-

-

-

COMMENTAIRES :

Les temps de montage et démontage, ainsi que de déshabillage et rhabillage sont inclus dans les horaires ci-dessus. Merci de le faire respecter.

L'accès à l'équipement ne sera autorisé qu'en présence d'un des responsables.

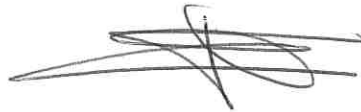
Fait à Metz, en deux exemplaires, le **12 DEC. 2024** -

Pour Metz Métropole
La Vice-Présidente Déléguée



Nathalie SPORMEYEUR
Maire de Saulny

Pour l'Ecole Élémentaire de Peltre
La Directrice



Catherine THOUVENIN